

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 13 septembre 2021  
20h30

-----

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Jérémy BERNARDI, Carole LAFFIN, Olivier BALDI, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Cyril CHATANAY, Pierre-Alain REY.

Pouvoirs donnés : Pierre-Alain REY à Jean-Paul FORESTIER

Secrétaire de séance : M. Olivier BALDI

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents.

**1. Délibération tarifs des concessions funéraires**

Le conseil municipal a délibéré sur les nouveaux tarifs des concessions funéraires. Il a été décidé ce qui suit :

Concessions	Trentenaire	Imputation
Simple	300 €	70311
Double	600 €	70311
Case de columbarium	300 €	70311

Jardin du souvenir	<b>GRATUIT</b>
--------------------	----------------

Une délibération sera passée.

## 2. Délibération autorisant le Maire à signer la convention de participation financière entre la CC Ussets et Rhône et la commune pour le logiciel Ris.net gestion simplifiée V3

Lors du précédent conseil municipal, M. Le Maire avait expliqué que la commune utilisait déjà le logiciel Ris.net géré par la régie des données de Savoie Mont-blanc, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires.

La RGD Savoie Mont-Blanc propose une réduction des tarifs d'abonnement aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur EPCI, la CC Ussets et Rhône dans le cas présent.

M. Le Maire donne lecture de la convention qui définit la répartition financière entre la CC Ussets et Rhône et les communes membres et invite le conseil à en délibérer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adhérer et autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce sujet. Une délibération sera également passée.

## 3. Délibération tarifs de l'eau

Annule et remplace la délibération n°8/2021.

M. Le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'inclure dans la délibération que les particuliers sont non-soumis au tarif dégressif réservé aux usagers à titre professionnel industriel ou agricole.

Il n'a pas été fait d'objection. Nous passerons une nouvelle délibération.

## QUESTIONS DIVERSES.

- Remerciements des associations AAC de Corbonod, Graines d'amis du Val des Ussets et SEPAs Impossible pour l'octroi des subventions 2021.
- Les deux appartements T2 de Bellefontaine sont loués et le T3 le sera sous peu.
- Le robinet d'eau des WC publics sera remplacé par un robinet poussoir après l'avoir trouvé plusieurs fois ouvert.

Séance levée à 21h55

Prochaine réunion : le 11 octobre 2021



M. Le maire  
Jean-Paul FORESTIER